

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Cover: damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 1 OCTOBRE 1864.

No. 40.

RÉSUMÉ HISTORIQUE des travaux de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Laval, depuis 1857 jusqu'à 1864 inclusivement.

(*Suite.*)

Nous engageons fortement tous ceux et toutes celles qui enseignent, ou prennent quelque intérêt à la grande cause de l'éducation, à étudier les diverses résolutions adoptées par l'Association des Instituteurs, touchant l'enseignement de plusieurs branches d'instruction. Nous nous permettrons même de les inviter à mettre en pratique les diverses recommandations de l'Association. L'opinion de quatre-vingts instituteurs (nombre des membres de l'Association) mérite, en effet, pour le moins autant de crédit que toutes ces utopies prêchées par des hommes qui, le plus souvent, ignorent même les premiers besoins intellectuels du peuple.

(*Séance du mois de janvier 1859.*)

Sujets à discuter :

1° " Les examens publics sont-ils utiles, et, s'ils le sont, quel est le temps le plus favorable pour les faire ? "

2° " Les représentations dramatiques sont-elles de quelque utilité à ces examens ? "

Pris part à ces discussions : MM. les inspecteurs d'école Bardy et Juneau, M. F. X. Toussaint, professeur, et M. F. X. Pâquet, instituteur.

M. le Principal Langevin résuma les diverses opinions émises sur ce sujet, et il fut résolu, I.—Que les examens ont pour avantages :

1° De faire mieux travailler les enfants ;
2° De leur faire mettre de l'ensemble dans leurs études, en les obligeant à récapituler ce qu'ils ont appris par leçons détachées ;

3° De récompenser le travail, l'application et le talent, en les mettant en évidence ;

4° De faire connaître aux parents les progrès de leurs enfants ;

5° De faire ressortir le mérite de l'instituteur et de son école ;

6° D'inspirer généralement du goût pour l'instruction.

II.—Que, pour que les examens produisent ces résultats avantageux, il faut

1° Qu'ils soient solides, et non superficiels ; qu'ils se fassent franchement et non pas par ruse ;

2° Qu'ils soient préparés avec soin, mais qu'on ne consacre pas trop de temps à cette préparation ;

3° Qu'il y assiste des personnes instruites, capables de juger de l'avancement des enfants.

III.—Que deux examens par année suffisent, l'un privé, l'autre public, et que souvent l'on peut même se contenter d'un seul.

IV.—Que l'époque la plus favorable pour ces examens sera : 1°. Pour les arrondissements formés principalement de cultivateurs, la fin de novembre et d'avril ; 2°. Pour les villages, la fin de janvier et de juin.

V.—Que les représentations dramatiques ont pour avantages : 1°. De soulager l'attention des auditeurs, en mêlant l'agréable à l'utile ;

2° D'accoutumer les enfants à se présenter, à parler, à déclamer en public ;

3° De leur inspirer de meilleurs sentiments, en leur présentant, pour ainsi dire, la morale en action.

Mais il faut les conditions suivantes :

1° Que ces drames soient bien choisis, qu'ils soient moraux et à la portée des enfants ;

2° Qu'ils n'occupent pas trop de place, ni dans la préparation, ni dans l'examen lui-même.

Ils peuvent, dans les écoles, se réduire généralement aux genres suivants :

1°. Fables ; 2°. Récits intéressants ; 3°. Dialogues sur les avantages de l'éducation, sur quelques branches d'instruction, ou sur quelques points de morale ; 4°. Petites discussions historiques préparées par l'instituteur ; 5°. Petits drames moraux, dont la scène sera surtout à la campagne, et dont les acteurs seront principalement des enfants.

(*Séance du mois de mai 1859.*)

Sujet de discussion :

" Les prix aux examens publics sont-ils de quelque utilité, et jusqu'à quel point ? "

Discutants : l'hon. P. J. O. Chauveau, le Rév. M. J. Langevin, et MM. Dion et Dufresne, instituteurs.

La conférence adopta les conclusions suivantes de M. le Principal Langevin :

I.—Les prix aux examens publics présentent pour avantages :

1° D'exciter les enfants au travail durant l'année ;

2° De récompenser le talent et l'application ;

3° D'humilier les négligents et de les réveiller ainsi de leur torpeur ;

4° De laisser aux élèves pour toute la vie des témoignages permanents de leurs succès à l'école ;

5° De propager davantage le goût de l'instruction dans une paroisse.

II.—Les dangers de ces distributions de prix sont :

1° De surexciter l'ambition et l'amour-propre de certains enfants ;

2° De susciter la jalousie et les murmures de quelques parents ;

3° De décourager ceux qui ne peuvent réussir à obtenir ces récompenses ;

4° De causer trop de dépenses aux municipalités scolaires.

III.—Mais ces inconvénients ne sont, en grande partie, que des abus, et ne prouvent rien contre la chose elle-même. On peut d'ailleurs les prévenir presque entièrement par les moyens suivants :

1° Prémunir souvent les enfants contre le sentiment si naturel de l'orgueil ;

2° Accorder ces récompenses avec impartialité, et ne considérer que le travail, le talent et le mérite ;

3° Donner assez de prix pour qu'un certain nombre d'enfants puissent y prétendre ;

4° N'en pas distribuer un nombre excessif, de manière à les avilir, et à en donner à tous, ou à presque tous les enfants ;

5° Faire comprendre à ceux qui ne peuvent en obtenir, qu'ils ont au moins l'avantage de s'instruire et la satisfaction d'avoir fait leur devoir ;

6° Ne pas donner des prix trop coûteux, surtout dans les écoles élémentaires, expliquant aux enfants qu'ils doivent plus apprécier l'honneur du prix, que sa valeur intrinsèque ;

7° Faire gagner les prix dans des concours qui aient lieu à différents intervalles pendant l'année.

(Séance du mois d'août 1859.)

Sujet à discuter :

“ Les punitions corporelles doivent-elles être abolies, et jusqu'à quel point peuvent-elles être remplacées par d'autres punitions ? ”

Discutants : MM. C. J. L. Lafrance et Bruno Pelletier, instituteurs.

M. le Principal J. Langevin résuma ainsi les opinions émises sur ce sujet :

I.—Les punitions corporelles doivent-elles être abolies ?

Rép. Non, parceque, 1° Dieu nous en donne l'exemple, en les employant lui-même à l'égard des hommes ;

2° L'enfant étant composé de deux substances, on peut agir sur l'une et l'autre pour l'élever ;

3° L'instituteur remplace les parents ; or, l'Esprit-Saint dit que “ le père qui épargne la verge à son fils, montre qu'il le hait.”

II.—Les objections que l'on fait aux punitions corporelles, ne s'appliquent qu'à l'abus que quelques-uns en font. On doit donc, en en faisant usage :

1° Les employer le plus rarement possible, comme un moyen extrême, et seulement lorsque les autres ne peuvent plus produire d'effet ; autrement les enfants s'y accoutumeraient, et viendraient à n'en faire presque aucun cas.

2° En user avec une grande modération et sans colère ; ne frapper que dans les mains, avec une bande de cuir, qu'un petit nombre de fois, et avoir en vue d'exciter plutôt la sensibilité du cœur que celle de la peau.

3° Ne jamais donner des punitions qui puissent nuire à la santé des élèves, ou offenser la décence.

Avec ces précautions, on ne sera pas exposé à l'accusation d'avilir ou d'abrutir les enfants.

III.—“ Jusqu'à quel point les punitions corporelles peuvent-elles être remplacées par d'autres punitions. ? ”

Rép. Elles peuvent être presque toujours avantageusement remplacées par d'autres punitions, par les moyens suivants :

1° Chez l'instituteur, gravité et modération dans les paroles.

2° Se faire aimer et respecter des enfants.

3° Employer, pour les punitions, une gradation soutenue : d'abord, un simple regard, un simple signe ; puis, avertissements particuliers ; reproches généraux ; menace de nommer le coupable ; ensuite, réprimande publique ; privation de bons points, de récompenses, de marques de distinction, de témoignages d'estime ou de confiance, de bonnes places ; enfin, mauvais points, rapport défavorable au curé, aux commissaires, aux parents ; place à part ; devoirs extraordinaires ; obligation de rester à étudier après les classes, ou des jours de congé ; inscription au *tableau noir*, ou de *déshonneur*.

Il faut cependant toujours faire entrevoir au coupable la possibilité et la facilité de se corriger et de se réhabiliter, et même lui en inspirer le désir.

(Séance du mois de janvier 1860.)

Sujet de discussion :

“ Quel est le meilleur moyen d'assurer le

niement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des Commissaires ?”

Discutants : M. F. E. Juneau, inspecteur, et MM. F. X. Toussaint et N. Lacasse, professeurs.

M. le Principal proposa, comme résumé de la discussion, les résolutions suivantes, qui furent adoptées :

Résolu. — Que, dans l'opinion de cette Association, le paiement régulier du salaire des instituteurs sous le contrôle des Commissaires, pourrait être obtenu par les moyens suivants :

1^o Si le cautionnement des Secrétaires-Trésoriers des municipalités scolaires était strictement exigé chaque année ;

2^o Si MM. les Inspecteurs examinaient soigneusement, et en détail, les comptes des Secrétaires-Trésoriers et s'assuraient du montant payé et du montant dû à chaque instituteur, en interrogeant et les commissaires et les instituteurs eux-mêmes, et s'ils étaient obligés d'en faire, à chaque semestre, un rapport détaillé à M. le Surintendant ;

3^o Si les Commissaires étaient tenus d'exiger la rétribution mensuelle chaque mois, et de l'employer à payer les instituteurs aussi chaque mois. Ils leur remettraient la balance lorsqu'ils recevraient l'allocation du gouvernement ;

4^o Si les Commissaires exigeaient, suivant la loi, le paiement et la cotisation par les contribuables dans le cours du mois de juillet chaque année, et s'ils étaient tenus de poursuivre les retardataires après le délai d'un autre mois (le mois d'août), sous peine de payer eux-mêmes personnellement une amende. Ils devraient être condamnés à cette amende par M. l'Inspecteur, en sa qualité de juge de paix, et ce dernier devrait ne pas pouvoir s'exempter de cette obligation ;

5^o Si les Commissaires étaient condamnés à une semblable amende, s'ils différaient plus d'un mois après l'expiration de chaque semestre, à payer complètement le salaire des instituteurs pour cet espace de temps.

Résolu. — Qu'une requête, basée sur la résolution précédente, soit signée par M. le président, au nom de cette Association, et envoyée à M. le Surintendant, avec prière de la soumettre à la considération favorable du Conseil de l'Instruction publique.

(Séance des mois de mai et d'août 1860.)

Sujet de discussion :

“ Quel serait le meilleur moyen à adopter pour faire fixer le *minimum* du salaire des instituteurs ?”

Discutants : M. le Principal, MM. les inspecteurs d'école Bardy, Tanguay et Ju-

neau ; M. Toussaint, professeur ; MM. Dufresne et Declercq, instituteurs.

Résolu. — Que les municipalités scolaires soient divisées en trois classes. Dans la première seule, il pourrait y avoir des Académies ; dans la deuxième, il y aurait des écoles-modèles et des écoles élémentaires ; dans la troisième, il n'y aurait que des écoles élémentaires. Le *minimum* du salaire des instituteurs et institutrices serait fixé comme suit : Dans la première classe de municipalités scolaires, £100 pour les Académies, £60 pour les Ecoles-Modèles, £30 pour les écoles élémentaires. Dans la 2^e classe, £50 pour les écoles-modèles, £25 pour les écoles élémentaires. Dans la 3^e classe, £20 pour les écoles élémentaires. De plus, le Surintendant serait autorisé à permettre, sur le rapport des inspecteurs, pour certains arrondissements pauvres, même dans les municipalités de 1^{ère} classe, d'engager des maîtres ou maîtresses au-dessous du *minimum* ; mais cette autorisation préalable serait indispensable pour la validité de l'engagement et pour avoir droit à la subvention gouvernementale.

Cette division en trois classes serait basé, soit sur la subvention annuelle du gouvernement, soit sur l'évaluation des propriétés. Dans le premier cas, la 1^{ère} classe pourrait renfermer les municipalités qui reçoivent de £50 à £160 ; enfin la 3^e classe, celles qui reçoivent moins de £50.

Cette question fut aussi discutée dans le mois de janvier 1861.

Un prêtre canadien au congrès de Malines.

Nous avons appris avec plaisir que M. l'abbé Benjamin Pâquet, depuis un an à Rome, où il étudie la théologie, a assisté le 29 du mois d'août dernier, au deuxième Congrès catholique de Malines, Belgique. M. l'abbé Pâquet a été nommé vice-président honoraire du Congrès ; et, en présence de 3,500 auditeurs, venus, les uns de la France, les autres de la Pologne, de l'Espagne, de l'Irlande, etc., — notre jeune et distingué compatriote a prononcé un discours où il a su, dans l'espace seulement de vingt minutes, raconter, en traits généraux, il est vrai, mais remarquables par leur profondeur, l'histoire du Canada depuis 1535 jusqu'à nos jours. Ce magnifique discours, publié d'abord dans le *Journal de Bruxelles*, a été reproduit par le *Courrier du Canada* dans son numéro de lundi dernier.

M. l'abbé Pâquet fait honneur assurément

au Canada, en général, au clergé canadien et au Séminaire de Québec, en particulier.

—0000000—

—Nous accusons réception du Rapport du Comité spécial sur la Culture de la Vigne en Canada. Nos remerciements à M. le député P. G. Huot.

—0000000—

CORRESPONDANCE.

Messieurs les Rédacteurs,

Ayant toujours considéré l'avancement de l'éducation comme devant procurer au peuple canadien plus de prospérité et de bonheur, je me suis vu, autant que mes forces me l'ont permis, à en promouvoir les intérêts. C'est donc avec un véritable plaisir que je vois se fonder tout ce qui peut servir cette grande cause de l'éducation, et c'est aussi avec un indicible bonheur que j'ai vu paraître *La Semaine*, espérant qu'elle ne cesserait d'être le champion fidèle de tout ce qui peut-être utile aux instituteurs, parlant à la jeunesse de notre pays.

Les vrais amis de l'éducation, en vous voyant fonder un journal auquel vous deviez consacrer vos courts moments de loisir à la défense des intérêts de vos confrères, et de ceux de l'éducation en général, avaient raison d'attendre de vous que vous agiriez avec cette sagesse qui convient toujours à des hommes de votre profession,—que vous écrieriez surtout avec cet esprit de justice si convenable à la belle cause que vous défendez avec un courage et une énergie certainement bien remarquables.

J'ai suivi avec le plus grand intérêt tous les articles que vous avez publiés depuis la fondation de votre feuille, et je dois vous dire, sans flatterie, que la plupart d'entre eux sont d'une véritable importance et démontrent amplement la nécessité d'une telle publication. Vos articles entre autres sur "l'instituteur, sa mission, ses devoirs;" ceux sur "l'enseignement de l'art épistolaire," etc., ont été goûtés par vos lecteurs.

Cependant, comme toutes les meilleures choses de ce monde ont leur mauvais côté, vous me permettrez de vous dire, avec toute la franchise que vous me connaissez, que, dans quelques-uns de vos articles, vous vous êtes laissés aller à des écarts bien regrettables. Vos écrits sur le "Traitement des instituteurs, les commissaires d'écoles, l'instabilité des instituteurs," rapportent certains faits isolés, que vous paraissez donner comme trop généraux. Vous vous apitoyez aussi un peu trop sur le sort des instituteurs, sur la lenteur des progrès matériels du corps enseignant

Une municipalité se rend-elle coupable d'un acte de parcimonie, qu'aussitôt vous le citez comme s'accomplissant dans le plus grand nombre des paroisses. Vous regardez les instituteurs comme n'ayant fait aucun ou presque aucun progrès depuis quelques années, en ce qui regarde leur intérêts matériels. Cependant, si vous jetez les yeux sur les documents publics, vous vous convaincrez que les contributions ont augmenté beaucoup chaque année et que les salaires des instituteurs ont dû être élevés d'autant. Je vois dans le rapport du Surintendant de l'Éducation pour 1863, que les contributions ont dépassé le montant pour l'année précédente de \$22082, et qu'il en a été à peu près ainsi pour les autres années depuis 1862. L'établissement des écoles-modèles et des académies a dû aussi contribuer beaucoup à l'augmentation des salaires; de telle sorte que, généralement, les salaires sont beaucoup plus élevés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années et qu'ils tendent à augmenter tous les ans.

Je voudrais m'étendre plus au long sur ces sujets, mais je crains d'abuser de votre patience, et je me borne à ces quelques remarques pour aujourd'hui.

Si vous prenez mes observations en bonne part, comme venant d'un sincère ami des instituteurs et spécialement de vous, j'aurai à vous faire plusieurs remarques non moins importantes que celles que je vous adresse maintenant. Donc, au revoir.

UN AMI.

Québec, 24 Septembre, 1864.

Nous publions avec plaisir la correspondance qu'un "Ami" veut bien nous adresser.

Loia de nous fâcher de ses remarques, nous sommes au contraire très-content qu'il nous les fasse: de la discussion jaillit la vérité, et celle-ci finit par produire la conviction dans les esprits les moins bien disposés.

Nous invitons donc tous les amis de l'éducation à critiquer ce que, dans nos écrits, ils croiront trouver de contraire aux véritables intérêts de l'éducation, que nous désirons servir dans toute la sincérité de notre cœur, et avec toute l'énergie et le courage dont nous sommes capables.

La critique, mais la critique faite avec calme, sans passion, dans le but de servir les intérêts d'une cause, et non de lui nuire, doit être permise à tout homme qui désire réellement être utile à son pays.

L'homme, de quelques talents qu'il soit doué, quelque soit son génie et ses connaissances, est cependant sujet à errer, et ses actes, par conséquent, sont susceptibles de

discussion et, comme conséquence naturelle, de perfectionnement.

Nous ne connaissons que deux sortes de personnes qui ne peuvent souffrir qu'on discute leurs actes : les hommes vains, pleins d'eux-mêmes, qui se croient seuls capables de tout conduire, véritables despotes qui regardent leurs semblables comme des machines incapables de penser et de juger, et devant plier sous leur volonté, hommes bien décidés à écraser leurs inférieurs qui font le bien sans avoir consulté leur suprême volonté. En second lieu, les sots, qui s'imaginent follement que tout ce qu'ils font doit être bien, et que personne n'a le droit d'y voir. Ils ignorent que plus l'homme est haut placé dans la société, plus il a de devoirs à remplir et doit se défier de lui-même, de ses lumières, recevoir avec complaisance les avis qui lui sont donnés, quelque humble que soit la source d'où ils parlent, et tirer profit de tout pour l'avantage des intérêts dont il est l'administrateur ; quo plus il a de puissance en mains, plus il doit se défier de tous les officiels et les officieux qui l'entourent, et qui ont intérêt à le tromper et à entretenir dans son cœur une vaine gloire, un coupable amour-propre.

Pour nous, plus humble, plus modeste, qui travaillons à nous rendre utile sans craindre la haine de personne, comme sans espoir de faveur, qui faisons passer l'intérêt général de l'éducation avant nos propres intérêts, qui nous défions avec raison de nos faibles lumières, de nos minces capacités, nous recevons donc avec bonheur les remarques qu'on voudra bien nous adresser. Lorsque ces remarques seront justes, nous serons heureux de le reconnaître. Dans le cas contraire, nous discuterons avec calme ce qui nous paraîtra injuste, et nous nous efforcerons de convaincre nos adversaires par des raisons et des preuves irréfutables, comme nous allons le faire à l'égard de notre " Ami."

" L'Ami " commence par louer certains de nos articles ; nous sommes très-flattés de ses éloges ; nous lui ferons cependant remarquer que notre but en écrivant n'est pas de nous attirer les louanges de personne ; nous agissons dans des vues plus élevées ; l'intérêt seul de l'éducation nous fait agir et nous porte à faire les sacrifices que nous nous imposons journellement pour une si belle cause.

Ensuite, notre " Amis," critique certains passages de nos écrits et trouve que les faits que nous avons cités sont isolés, et nous blâme de trouver encore le sort de l'instituteur malheureux, malgré l'augmentation des contributions pour le soutien des écoles ; et il croit tout bonnement que les instituteurs

généralement sont plus payés aujourd'hui qu'autrefois.

Plût à Dieu que les faits que nous avons rapportés fussent isolés ; malheureusement, ils sont trop généraux, et les paroisses où les instituteurs sont généreusement et régulièrement payés, sont une faible exception.

Quant aux salaires, nous avons déjà dit que loin d'augmenter, ils ont diminué depuis un certain nombre d'années, et les chiffres que nous citons ici, extraits des rapports officiels de l'honorable Surintendant de l'éducation, le prouvent amplement.

Nous ne citons que les rapports de quatre années, 1857, 1861, 1862 et 1863.

Nombre d'instituteurs recevant moins de \$100 à \$200 de \$200 à \$300 de \$300 à \$400 de \$400 et au-dessus.

Années	moins de \$100	à \$200	de \$200 à \$300	de \$300 à \$400	de \$400 et au-dessus
1857	401	858	422	59	
1861	33	355	249	13	
1862	20	400	233	35	
1863	56	355	261	30	
Institutrices.					
1857	2008	1642	60	2	
1861	923	1006	51	2	
1862	872	1212	75	3	
1863	1081	1170	67	1	

Par ce tableau l'on voit : 1° que le nombre des instituteurs diminue chaque année et que celui des institutrices augmente en proportion ; 2° que les salaires les plus élevés diminuent aussi tous les ans ; de \$58 qu'ils étaient en 1857, ils sont réduits à \$30 en 1863.

Disons maintenant un mot de la fameuse augmentation annuelle des contributions, qui cependant n'augmente en rien les salaires.

En 1863, les cotisations, les rétributions mensuelles et l'allocation du gouvernement, sans compter l'allocation aux écoles supérieures, se sont élevées à la somme de \$663491 qui, divisées entre les 2910 écoles sous contrôle, donnent à chacune d'elles environ \$225 ; voyez le nombre d'instituteurs et d'institutrices qui reçoivent moins de \$100, et vous vous convaincrez que beaucoup de ces cotisations et de ces rétributions sont entrées par certaines corporations comme devant être payées et ne le sont jamais. Nous avons eu la curiosité parcourir les sommes fournies par certaines municipalités que nous connaissons spécialement. Une nous a frappé particulièrement ; sa part d'octroi en 1863 a été de \$115.54 ; sa cotisation \$300, pour le soutien des écoles et non pour bâtiment ; rétributions mensuelles \$226.10, formant en tout \$641.64, qui, divisés entre ses trois écoles, donnent chacune \$313.88. L'instituteur de l'école principale avait la même année \$112 de salaire, et les institutrices des deux autres écoles, un peu moins. Pas un sou n'est

dépensé dans cette paroisse pour récompenses aux élèves ; chaque chose nécessaire est fournie avec parcimonie, et nous ne pensons pas que les commissaires aient de l'argent dans le coffre.

Que chacun juge.

Quant aux écoles supérieures, nous dirons dans une autre occasion le résultat qu'elles ont produit pour l'augmentation des salaires, l'espace nous manquant pour aujourd'hui. Notre "Ami" voudra bien prendre patience ; nous lui promettons les preuves les plus fortes pour le convaincre qu'à une faible exception près, ces écoles n'ont servi qu'à alléger les contribuables, et non à augmenter les revenus des instituteurs.

LA TOUR DE FRANÇOIS 1er.

(Suite et fin.)

La foule est devenue grande devant la tour, et déjà des paris se font : le soldat se rendra-t-il, ou ne se rendra-t-il pas ? On a envoyé dire au gouverneur du Havre que la tour de François 1er vient d'être prise..... prise par un homme !

Le gouverneur arrive, la générale bat, les troupes se rassemblent, de nouvelles sommations sont faites, toutes sont vaines. La garnison..... c'est-à-dire Aignan Lecomte, tient toujours.

Enfin des coups de fusil sont tirés de part et d'autres : Aignan a trouvé des armes toutes chargées au corps-de-garde ; quelques-uns des assiégeants sont blessés.

"Des échelles ! des échelles ! à l'assaut ! à l'assaut !"

Et les échelles sont appliquées contre les flancs bosselés de la tour. Mais Aignan se multiplie et va de l'une à l'autre, les pousse, les renverse et fait pleuvoir des pierres sur les hommes du dehors..... Quelques-uns ont voulu pénétrer par une étroite ouverture, la hallebarde de l'assiégé les a reçus.

On se battait encore quand la nuit vint, et le peuple faisait des vœux pour qu'Aignan ne fût pas vaincu. Il y avait dans son audace quelque chose qui s'était emparé des sympathies de la multitude.

Le lendemain, lorsque la petite lueur du jour parut, Aignan monta sur la plate-forme de la tour et regarda du côté de la mer. Quand le brouillard du matin commença à se dissiper, il vit une barque et une femme ; il leva le bras de ce côté, agita son mouchoir. Mathilde.... (c'était elle) répondit à ce signe ; il avait voulu lui dire : *Tu le vois, j'aime mieux la mort que le déshonneur.*

Elle avait voulu lui répondre : *Ami, je t'approuve et t'admire.*

Puis, le brouillard redevalt épais, et Aignan ne vit plus rien....." Ce n'était point une vision, dit-il, c'était bien elle..... Elle m'approuve, je ne me rendrai pas..... Je mourrai..... Elle me pleurera, elle me regrettera ; car j'aurai tenu le serment que je lui avais fait de mourir plutôt que de me soumettre aux coups sévissants du bâton....." Quand Mathilde avait apparu dans la nef éclairée par le premier rayon du soleil, ç'avait été une grande joie pour le vaillant soldat..... ç'avait été sa dernière.....

Le Tournois avait vu Aignan paraître sur la plate-forme et se rapprocher souvent du parapet du côté de la mer. Plus d'une fois le malheureux soldat s'était penché pardessus les créneaux pour tâcher d'apercevoir sa sœur bien-aimée.

Et le rancuneux Le Tournois s'était dit : Il viendra regarder encore. Alors il était descendu dans un bateau au-dessous de la tour, et là il guettait le moment favorable.... Aignan revint, en effet, au parapet, agita encore son mouchoir..... ; à cet instant, Le Tournois ajusta son arme, le coup partit, et le brave Lecomte tomba frappé d'une balle à la tête.

Ainsi périt Aignan, mais il ne se rendit pas, et, mourant, sur la tour du roi chovaller, à son dernier soufles, lui aussi put dire : *Ai tout perdu, fors l'honneur.*

Le lendemain, le corps d'Aignan Lecomte fut porté au cimetière ; une grande foule de peuple y suivit son cercueil. Un de ses camarades, en l'onsevolissant, avait trouvé sur sa poitrine un scapulaire..... La mère de Mathilde le sut et vint pour l'acheter au soldat.

"J'aurais honte de le vendre, répondit à la mère le camarade du mort, mais je suis heureux de vous l'offrir..... ; vous le remettrez, au nom du pauvre Aignan, à sa chère Mathilde."

Ce don fut apporté à la sœur désolée ; elle le buisa, le suspendit à son cou ; et puis elle passa l'eau, alla à Notre-Damo-de-Grâce, et là fit un vœu..... ; puis, bien triste, elle revint auprès de sa mère, tâcher de vivre à Ingouville..... Elle resta ainsi pleurant et souffrant l'espace de deux années, et, sa mère étant morte, elle tint le vœu qu'elle avait fait dans la chapelle de Grâce, et se rendit à Caen où elle était née le même jour qu'Aignan, entra chez les sœurs hospitalières, et s'y consacra à Dieu et aux soldats blessés pour le reste de ses jours.

Biographie des auteurs morts de faim.

Homère, qu'on appelle le Prince des Poètes, était, sans contredit, le roi des grecs. Il allait de ville en ville, répétant ses vers pour avoir du pain. Je sais qu'après sa mort sept villes se disputèrent l'honneur de l'avoir vu naître. Cela est très-honorable sans doute; mais n'auraient-elles pas mieux fait de se cotiser pour lui faire une petite pension pendant sa vie? Je dis petite, parce qu'Homère n'aurait pas été fort exigeant, et aurait senti qu'on ne pouvait pas lui donner autant qu'à un comédien ou à un gladiateur. Vous serez immortels; mais commencez d'abord par mourir de faim. Voilà la destinée des poètes.

Il semble que, de tous les genres de poésie, l'épopée soit celui qui rapporte le moins. Le Tasse se trouva réduit à un tel état de dénuement qu'il fut obligé d'emprunter un petit écu pour vivre une semaine; il alla tout couvert de haillons, depuis Ferrare jusqu'à Sorrente, dans le royaume de Naples, pour y visiter une sœur qui y demourait, et, si l'on en croit Voltaire, il n'en obtint aucun secours. Ce poète fait allusion à sa pauvreté dans un joli sonnet qu'il adresse à sa chatte, en la priant de lui prêter l'éclat de ses yeux :

Non avendo candelo per scrivere i suoi versi.

n'ayant point de chandelle pour écrire ses vers. — Il est vrai que, le lendemain du jour où il mourut, il allait être couronné au Capitole par le pape Grégoire VIII; mais les Juifs de la Lombardie ne lui auraient pas prêté un sou sur sa couronne de laurier.

Milton eut beaucoup de peine à vendre son *Paradis perdu*; enfin le libraire Thompson lui en donna dix livres sterling, en stipulant que la moitié du prix ne serait payable que dans le cas où cet ouvrage aurait une seconde édition. — Ce poème a valu plus de cent mille écus à la famille du libraire....

Le Camoëns avait pour tout revenu une pension de vingt écus que lui faisait le roi Sébastien, à la cour duquel il était obligé de paraître tous les jours. — Le soir, il envoyait un esclave mendier de porte en porte. Cet esclave, plus sensible que les compatriotes de ce poète illustre, l'avait suivi à son retour des Indes et ne voulut jamais l'abandonner. Le Camoëns mourut, si l'on en croit quelques écrivains, dans un hôpital où ses protecteurs eurent la bonté de le faire transporter. La générosité et l'admiration de ses concitoyens éclatèrent après sa mort. On mit cet épitaphe sur son tombeau : *Ci-gît Louis Camoëns, le prince des poètes de son temps.*

Cervantès vécut dans l'indigence. Ses premiers essais ne l'empêchèrent pas d'être valet de chambre du cardinal Aquaviva. Ses co-

médies, qui eurent le plus grand succès, son admirable *Don Quichotte*, ne purent le tirer de la misère. La cour, où son mérite était bien connu, ne fit rien pour lui. On rapporte que Philippe III, étant un jour sur un balcon de son palais, aperçut un étudiant qui lisait un livre avec la plus grande attention, et qui de temps en temps interrompait sa lecture pour se frapper le front avec des signes extraordinaires de plaisir. "Où jeune homme, dit-il, a perdu la tête, ou il lit *Don Quichotte*." Aussitôt les courtisans coururent vers l'étudiant pour savoir quel livre il lisait, et trouvèrent que la conjecture du roi était juste. C'était sans doute un éloge bien flatteur pour Cervantès; mais il ne fut suivi d'aucun bienfait; et celui qui en était l'objet mourut pauvre comme il avo vécu.

Arliste se plaignoit souvent de sa pauvreté dans ses satires. Il occupait une maison très-petite. Ses amis lui demandant pourquoi, après avoir décrit dans son *Roland* tant de palais somptueux, il avait bâti une maison aussi mesquine, il répondit: "Qu'il était plus facile d'assembler des mots que des pierres."

Il fut cependant gouverneur d'une province de l'Apenin; mais les poètes ne sont pas propres à remplir de grandes places; ils ne savent pas s'enrichir.

L'ingénieux auteur de *Gil Blas*, étranger aux douceurs que procure une aisance honnête, habita longtemps une petite chaumière aux environs de Paris, pendant que ses ouvrages faisaient la fortune des libraires. Si l'on en croit les mémoires du temps, deux particuliers se battirent en duel, après s'être disputé le dernier exemplaire de la seconde édition du *Diable boiteux*. Dans sa vieillesse, Le Sage fut obligé de se retirer, avec sa femme et ses filles, qu'il n'avait pu marier, chez un de ses fils, chanoine de Saint-Omer.

Tristan, auteur de *Marianne*, et d'autres tragédies qui furent toutes représentées avec un grand succès, *passait*, dit Boileau, *l'été sans linge et l'hiver sans manteau*. Il se plaint sans cesse, dans ses vers, de son indigence. Voici l'épithaphe qu'il composa lui-même :

Ebloui de l'éclat de la faveur mondaine,
Je me flattai toujours d'une espérance vaine.
Faisant le chien couchant auprès d'un grand seigneur,
Je me vis toujours pauvre et t'échai de paraître.
Je vécus dans la peine, attendant le bonheur.
Et mourus sur un coffre en attendant mon maître.

Louis XIV demanda un jour à Racine ce qu'il y avait de nouveau dans la littérature; le poète répondit qu'il venait de voir le grand Corneille mourant et manquant de tout, même de bouillon; le roi garda le silence et envoya des secours à Corneille. Quinault vécut fort à son aise; mais il faisait des prologues.

Où serait mort La Fontaine, si, après avoir passé près de vingt ans chez Madame de la Sablière, il n'eût trouvé un asile chez M. d'Hervart ! J'ai appris, lui dit cet ami compatissant, j'ai appris la mort de Madame de la Sablière, et je viens vous proposer de venir demeurer chez moi.—J'y allais, répondit La Fontaine.

(A continuer.)

—0000000—

L'imprimerie.

L'homme aidé du travail, ce premier des trésors,
Ne découvre le bien qu'après de long efforts ;
Jusqu'à la vérité par le doute guidée,
Chaque idée à son fil attache une autre idée ;
Les arts naissent des arts. D'abord lorsque du lin
La dépouille se change en un brillant vélin,
Sur un frêle tissu l'écriture tracée
Donne un corps à la voix, un être à la pensée.
A peine un bois flexible, habilement taillé,
En mobile alphabet se creuse travaillé,
Sur les ardents brasiers où la fonte s'écoule,
Le plomb industriel se façonne, se moule,
Et des pensers muets dans l'esprit renfermés
Fait parler à nos yeux les signes animés ;
Les lettres, dont le choix en mots divers s'assemble,
Dans un cadre allongé se nivellent ensemble ;
Quand sur ces mots unis, sans être confondus,
De la noirce liqueur les flots sont répandus,
Pour la boire à son tour, de ses pages légères,
Le blanc papier revêt les sombres caractères.
Alors gémit la presse, et foulés avec bruit,
Ces types variés, que le métal produit,
Gravent, d'un seul instant, ouvrage indélébile,
Sur la feuille mouvante une empreinte immobile.
O prodige, le temps, vainqueur des autres arts,
Roule son char poudreux sur leurs débris épars ;
Mais l'âme, inaccessible aux lois de la matière,
Confidente du ciel, se survit tout entière ;
Ses chefs-d'œuvre, gardés par un soin merveilleux,
Rapprochent la distance et des temps et des lieux,
Embrassent l'univers, et, sans peur des naufrages,
Vogueant indépendants sur l'Océan des âges.

A. BIGAN. *Épître sur la découverte de l'imprimerie.*

—0000000—

ALMANACH POLITIQUE.

AMÉRIQUE.

Canada.—M. le Dr. Dumouchel a été élu représentant de la division électorale des Mille-Isles, à une majorité de 163 voix. Son adversaire était l'hon. M. Masson.

L'hon. M. Billa Flint a été réélu, vendredi, par acclamation, membre du Conseil Législatif pour la division Trent (Haut-Canada).

Les journaux politiques ont publié, au commencement de cette semaine, un document semi-officiel, où les bases de la Confédération projetée sont développées assez au long pour permettre à nos journalistes et à nos hommes politiques d'étudier et de discuter la grande question du jour.

Etats-Unis.—L'armée confédérée, sous les ordres du général Early, a été défaite à Fisher's Hill, dans la vallée du Shenandoah, par l'armée fédérale, commandée par le général Sheridan. Les Confédérés ont perdu un grand nombre d'officiers et de soldats.

Aux dernières nouvelles, le général Early fuyait devant le général Sheridan. Ce dernier vient de recevoir un renfort de 30,000 hommes.

On pense à New-York que le résultat de la victoire remportée par Sheridan sera l'ouverture de la route qui conduit à Lynchburg, et, par suite, l'évacuation de Richmond.

EUROPE.

Angleterre.—Le prince Humbert, d'Italie, visite Londres en ce moment.

France.—Le *Moniteur* dit que la crise cotonnière est passée, et que les colonies de l'Algérie, de la Guyane et des Indes Occidentales produiront bientôt assez de coton pour la France.

Suisse.—Les troubles qui ont récemment eu lieu dans ce pays, sont maintenant apaisés.

Espagne.—La reine d'Espagne a nommé le marquis de Rivera ambassadeur à la cour du Mexique.

Portugal.—Des rixes sanglantes ont eu lieu pendant les élections. C'est le parti maçonnique qui domine, paraît-il, dans ce malheureux pays.

Danemark.—Le Prince et la Princesse de Galles font en ce moment visite à la cour de Danemark. Ils ont été reçus avec enthousiasme. Le grand-duc héritier de Russie visite aussi en ce moment le Danemark. Il paraît que c'est pour obtenir la main de la princesse Dagmar, seconde fille du roi, qu'il fait ce voyage.

Autriche.—Les journaux de Vienne affirment que des difficultés se sont élevées dans les négociations avec le Danemark, et ils prétendent que la France, l'Angleterre et la Russie agissent de concert, dans le but de conserver au moins la partie septentrionale au Danemark, et d'effectuer une réunion des duchés à ce dernier.

Turquie.—Le *Divan* a consenti à rappeler la flotte turque de Tunis, ainsi que le commissaire accrédité auprès du *Bey*.

AFRIQUE.

Algérie.—L'empereur Napoléon vient de nommer le maréchal MacMahon, (duc de Magenta), gouverneur-général de l'Algérie.

ASIE.

Chine.—Les partisans de l'Empire se sont emparés, paraît-il, de la ville de Nankin, depuis quelque temps au pouvoir des rebelles.